

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2014

Le 7 mai 2014 – SYSTRAN annonce ce jour son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2014 (période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014).

Données consolidées (en milliers d'Euros)	2014	En % du total	2013	En % du total	Variation 2014/2013
Edition de logiciels	1 095	54,1 %	1 025	45,7 %	+ 6,8 %
Services Professionnels	930	45,9 %	1 219	54,3 %	- 23,7 %
Chiffre d'affaires consolidé	2 025	100,0 %	2 244	100,0 %	- 9,7 %

🔄 Activité du premier trimestre 2014

Sur le premier trimestre 2014, le chiffre d'affaires s'établit à 2 025 K€ contre 2 244 K€ au premier trimestre 2013, en retrait de 9,7 %.

Les ventes de licences s'élèvent à 1 095 K€ contre 1 025 K€ au premier trimestre 2013 et représentent 54,1 % du chiffre d'affaires consolidé. Les ventes de **Services Professionnels** s'élèvent à 930 K€ contre 1 219 K€ au premier trimestre 2013.

🔄 Perspectives 2014

En 2014, SYSTRAN va renforcer ses équipes commerciales pour développer l'ensemble de ses activités et va compléter son offre de produits et services par de nouveaux services en ligne dédiés aux entreprises.

Projet d'Offre Publique d'Achat par CSLI

Le 25 avril 2014, SYSTRAN et CSLI ont confirmé que CSLI avait acquis l'intégralité des actions SYSTRAN détenues par Dimitris Sabatakakis¹, Guillaume Naigeon², Denis Gachot, Jean Senellart, Charles-Eric Boscals de Réals³, Valfinance et SOPI, représentant environ 38,04%⁴ du capital de SYSTRAN, au prix de 5 euros par action, pour un montant total d'environ 15,7 millions d'euros.

Comme annoncé, et conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, CSLI déposera dans les prochaines semaines un projet d'offre publique d'achat sur le solde des actions au prix de cession du bloc, soit 5 euros par action. L'initiateur se réservera le droit de mettre en œuvre un retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires de SYSTRAN ne représentent, à l'issue de l'offre publique d'achat, pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de SYSTRAN.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que le projet d'offre publique d'achat restera soumis au contrôle de l'AMF et que le cabinet Sorgem Evaluation a été nommé en qualité d'expert indépendant, à l'effet de rendre une attestation d'équité sur l'offre qui figurera dans le projet de note en réponse de SYSTRAN.

Litige avec la Commission européenne

SYSTRAN a engagé une nouvelle action à l'encontre de la Commission européenne devant les tribunaux luxembourgeois. Une assignation a été délivrée à la Commission européenne le 19 juin 2013. Dans cette affaire N° 157000, la Commission européenne a déposé ses conclusions le 18 février 2014. Le 20 mars 2014, la VIIIème Chambre du Tribunal d'arrondissement du Luxembourg a informé SYSTRAN qu'elle disposait d'un délai jusqu'au 20 juin 2014 pour produire ses conclusions.

Par ailleurs, la Commission européenne a réclamé à SYSTRAN des intérêts compensatoires, pour lesquels SYSTRAN a comptabilisé une provision. SYSTRAN a contesté cette demande et a introduit un recours en annulation contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Dans cette affaire T-481/13-14, la Commission européenne a déposé son mémoire en défense le 28 novembre 2013. SYSTRAN a déposé son mémoire en réplique le 21 janvier 2014. Le 22 janvier 2014, le greffier du Tribunal a informé SYSTRAN que la Commission européenne disposait d'un délai jusqu'au 6 mars 2014 pour déposer son mémoire en duplique. Le 14 mars 2014 le greffier du Tribunal a informé SYSTRAN que la Commission européenne n'avait pas déposé de mémoire en duplique et que la procédure écrite était terminée. La suite de la procédure nous sera communiquée ultérieurement.

¹ Via une société que Dimitris Sabatakakis, Président-Directeur Général de SYSTRAN, détient et à laquelle il a apporté ses actions SYSTRAN.

² Directement et via une société que Guillaume Naigeon, membre du Conseil d'Administration de SYSTRAN, détient et à laquelle il a apporté certaines de ses actions SYSTRAN.

³ Denis Gachot, Jean Senellart et Charles-Eric Boscals de Réals sont membres du Conseil d'Administration de SYSTRAN.

⁴ Soit 3.144.844 actions sur 8.267.628, prenant en compte la création de 300.000 actions issues de l'exercice par les vendeurs de leurs options de souscription d'actions et cédées ce jour à CSLI.

A propos de SYSTRAN

SYSTRAN est l'un des principaux acteurs mondiaux des technologies de traduction automatique et commercialise des solutions et produits innovants pour les postes individuels, les applications d'entreprise et les services en ligne qui facilitent la communication multilingue grâce à 60 paires de langues et 20 dictionnaires-métiers.

Avec plus de 45 années de recherche et développement, SYSTRAN est la technologie de traduction de référence pour des sociétés multinationales, les grands acteurs Internet et les organisations publiques.

Les produits et solutions SYSTRAN améliorent la qualité de la communication multilingue et la productivité dans des contextes professionnels aussi variés que les relations B2B et B2C, en fournissant des traductions instantanées pour les moteurs de recherche, la gestion de contenu, le support client, le commerce électronique et les échanges collaboratifs intra et interentreprises.

SYSTRAN a son siège en France et une filiale à San Diego, en Californie (Etats-Unis). SYSTRAN (Code ISIN FR0004109197, Bloomberg : SYST NM, Reuters : SYTN.LN) est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations visitez le site www.systransoft.com ou www.systran.fr.

A propos de CSLI

La société CSLI est leader en logiciels et services de traduction sur le marché coréen. Elle offre des solutions et des services de traduction, y compris la traduction de documents et la traduction automatique en ligne pour divers organismes gouvernementaux, entreprises et particuliers.

La technologie de pointe dont dispose CSLI ainsi que ses ressources linguistiques accumulées lui permettent de mieux servir sa clientèle. En particulier, les moteurs de traduction haut de gamme de CSLI offrent une traduction en temps réel et bidirectionnelle dans de nombreuses langues dont le coréen, le japonais, le chinois et l'anglais.

CSLI se consacre au développement de solutions de traduction variées afin de rendre le monde plus interconnecté et prévoit d'étendre sa présence sur le marché mondial de la traduction.

Le siège de CSLI est situé à Séoul, en République de Corée, et le groupe intervient notamment aux États-Unis, en Chine et en France.

Pour plus d'informations, consultez www.csli.co.kr.

Contact

Guillaume NAIGEON, Directeur général

Téléphone: +33 (0)1 44 82 49 00 Fax: +33 (0)1 44 82 49 01

Email : naigeon@systran.fr

Les résultats du premier semestre 2014 seront publiés le 1^{er} août 2014.

Vous pouvez télécharger ce communiqué de presse sur :

<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/communiques-de-presse>